

# COMPTE RENDU SOMMAIRE

## COMITE DU 10 DECEMBRE 2025

Le Comité Syndical, également convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni, le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq à 18h30, à CHATEAUBOURG.

**Nombre de délégués :** 37                    **Nombre de délégués présents :** 25  
**Quorum :** 19                    **Nombre de pouvoirs :** 0

***Etaient Présents :***

**Délégués Titulaires :**

M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS), M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN), M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Daniel FEVRIER (DT LA GUERCHE DE BRETAGNE), Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN), M. Christian STEPHAN (MONDEVERT), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE), M. Allain TESSIER (PIRE CHANCE), M. Lionel LE MIGNANT (VITRE), M. Pierre BERHAULT (BEAUCE), M. Serge BOUDET (DT FOUGERES), M. Hervé GUILLARD (PARIGNE), M. Gérard BARBEDETTE (DT POILLEY), M. Dominique FROC (DT RIVES DU COUESNON), M. Henri AVRIL (VAL COUESNON), M. Loïc LERAY (GUIGNEN), Mme Christine GARDAN (LA NOE BLANCHE), M. André BRIZARD (SAULNIERES), M. Yvon MELLET (TEILLEY),

**Délégués suppléants :**

M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) remplaçant de Mme Soazig POTTIER (DT BAIS), Mme Maryse HUCHET remplaçante de M. Yves RENAULT (DT CHATEAUGIRON), M. Manuel RIBEIRO (BILLE) remplaçant de M. Pascal HERVE (DT BAZOUGES LA PEROUSE), M. Jean-François BUFFET (LECOUSSE) remplaçant de M. Daniel BALLUAIS (DT BILLE), M. Yannick LECONTE (SENS DE BRETAGNE) remplaçant de Mme Mélanie MONTEMBAULT (DT MONTOURS), M. Pierre THOMAS (POLIGNE) remplaçant de M. Yves THEBAULT (DT BAIN DE BRETAGNE).

**Pouvoir :** /

**Arrivée en cours de séance :** /

**Départ en cours de séance :** /

**Assistait également à la réunion :** /

**Etaient absents excusés :** Mme Marie-Christine MORICE (DT ETRELLES), M. Roland LE DROFF (DT GENNES SUR SEICHE), M. Christophe POLLYN (DT MONTAUTOUR), Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS), M. Jean-Yves BOURCIER (DT PRINCE), Mme Marie-Cécile TARRIOL (DT VITRE), M. Daniel BALLUAIS (DT BILLE), M. Olivier BARBETTE (DT MEZIERES SUR COUESNON), M. Yves THEBAULT (DT BAIN DE BRETAGNE), M. Christophe VERON (DT BAULON), M. Jacques LARRAY (DT BOURG DES COMPTES), M. Gérard BAUDU (DT SAINT JUST), Mme Kristelle JUILLET (DT VAL D'ANAST), M. Mickael LEFEUVRE (DS BREAL SOUS VITRE), M. Patrick ROBERT (DS BRIE), Mme Marie-Annick COUASNON (DS CHAMPEAUX), M. Jean-Yves PAIN (DS MARPIRE), M. Melaine MORIN (DS SERVON SUR VILAINE), M. Denis FROMONT (DS TAILLIS), M. Fabrice HEULOT (DS VITRE), M. David RETORE (DS MAEN ROCH), M. Gérard LEMOINE (DS CREVIN), M. Jean LEMOINE (DS GUICHEN), M. Jean-Michel GAUDICHON (DS STE ANNE SUR VILAINE)

**Secrétaire de séance :** M. Lionel LE MIGNANT (DT VITRE)



Considérant que le quorum est atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

## A – ADMINISTRATION

### Question 1 - Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président procède en premier lieu à la désignation d'un secrétaire de séance.

**M. Lionel LE MIGNANT (DT VITRE) est déclaré secrétaire de séance.**

### Question 2 - Approbation du compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 12 novembre 2025

Rapporteur administratif : Pierre-Yves BOCANDE

*La soumission à l'approbation de l'assemblée du compte-rendu de la séance du 12 novembre 2025 est reportée au prochain comité.*

### Question 3 - Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du Comité Syndical depuis la séance du 12 novembre 2025

*Le Président expose :*

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Comité syndical au Bureau et au Président ;*

*Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 ;*

*Vu la délibération n° 1 du Comité syndical du 25 septembre 2025 relative à l'élection du Président de S3T'ec ;*

*Vu la délibération n° 03 du Comité syndical du 25 septembre 2025 relative aux délégations du Comité syndical au Président ;*

**Considérant que, dans ce cadre, le Président rend compte des décisions qu'il prend par délégation du Comité syndical, à chaque réunion de l'organe délibérant :**

Séances	Date	N°	Pôle	S3T'ec - Objet de la délibération - Année 2025	Attribuaire marchés/devis	Montant global estimé en HT	Durée globale du marché de la prestation
Décision	04/11/2025	<a href="#">VF D212 2025</a>	Plate-forme G	Fourniture d'un verin du godet de la chargeuse avec frais de port (annule et remplace VF D200/2025)	BERGERAT MONNOYEUR	2 313,00 €	
Décision	04/11/2025	<a href="#">VF D213 2025</a>	Plate-forme G	Intervention technique de maintenance pour ajustement de la turbine d'extraction d'air à la plate-forme de compostage	HANTSCH	508,00 €	
Décision	06/11/2025	<a href="#">VF D214 2025</a>	CVED	Mission pour l'analyse et le conseil sur l'étude de faisabilité de captation carbone	INDDIGO	13 500,00 €	3 mois
Décision	06/11/2025	<a href="#">VF D215 2025</a>	Libourg	Broyage site Guignen	COUP'NET	250,00 €	
Décision	10/11/2025	<a href="#">VF D216 2025</a>	Administration Générale	Inscription au 19è rencontres d'Amorce le 22/01/2026	AMORCE	225,00 €	
Décision	12/11/2025	<a href="#">VF D217 2025</a>	Administration Générale	Renouvellement abonnement à IdealCo de février 2026 à février 2027	IDEAL CONNAISSANCE	2 351,00 €	1 an
Décision	12/11/2025	<a href="#">VF D218 2025</a>	Administration Générale	Comité Syndical de novembre 2025	HYPERR U VITRE	15,00 €	
Décision	13/11/2025	<a href="#">VF D219 2025</a>	Quai Guignen	Prestation entretien et contrôle du nettoyeur haute pression	SARL GSM HAUTE PRESSION	466,00 €	
Décision	14/11/2025	<a href="#">VF D220 2025</a>	Quai Guignen	Assurance temporaire d'un chargeur télescopique pendant essai	GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	84,00 €	4 jours
Décision	14/11/2025	<a href="#">VF D221 2025</a>	Quai Fougères	Ajout de protection sur le pont bascule	PIO	936,00 €	
Décision	14/01/2025	<a href="#">VF D222 2025</a>	Révertec	Inscription au 21è rencontres des Réseaux de chaleur et de Froid d'Amorce le 10/12/2025	AMORCE	225,00 €	
Décision	18/11/2025	<a href="#">VF D223 2025</a>	Plate-forme G	Acquisition et pose d'un moteur d'aération des tunnels pour la plate-forme de compostage	SAS ROULIN	1 578,00 €	
Décision	18/11/2025	<a href="#">VF D224 2025</a>	Administration Générale	Déjeuner de travail avec les présidents des adhérents S3T'ec en novembre 2025	LE CANDIOT DES FRANGINES	87,00 €	

**Question 4 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical dans le cadre des délégations du Comité Syndical depuis la séance du 12 novembre 2025**

*Le Président :*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Comité syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 ;

Vu la délibération n° 2 du Comité syndical du 25 septembre 2025 relative à l'élection du Bureau syndical de S3T'ec (Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés) ;

Vu la délibération n°5 du Comité syndical du 25 septembre 2025 relative aux délégations du Comité syndical au Bureau Syndical ;

Considérant que, dans ce cadre, le Président rend compte des décisions prises par le Bureau Syndical par délégation du Comité syndical, à chaque réunion de l'organe délibérant ;

Le Comité Syndical prend acte du compte-rendu exposé ci-après :

Séances	Date	N°	Pôle	S3Tec - Objet de la délibération - Année 2025	Attributaire marchés/devis	Montant global estimé en HT	Durée globale du marché de la prestation
IREAU SYNDIC	03/11/2025	VFB09 N025 VFB10 N025	Déchèteries Administration Générale	Convention de reprise du Polystyrène expansé (PSE) issus des déchèteries Marché d'assurance : attribution du lot 2	VALORPLAST SAGA/BERKSHIRE HATHAWAY	43 200,00 €	4 ans

## B- FINANCES

### Question 5 – Décision modificative n°5

Le Président expose :

Vu le budget primitif 2025 voté par délibération N°5 du Comité Syndical en date du 20 Mars 2025 ;  
Vu la nécessité d'adapter le budget suite à l'évolution du tableau des effectifs,

Il est proposé d'établir une décision modificative n°5 au budget primitif comme suit :

4 Charges de personnel				
Type de dépense	Section	Chapitre	Nature	Montant
Dépenses	Fonctionnement	012 - charges de personnel	64131 - Rémunérations	10 000,00 €
Dépenses	Fonctionnement	011- charges à caractère général	617- Etudes et recherches	-10 000,00 €

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LA DECISION MODIFICATIVE N°5 PROPOSEE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,  
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- ADOpte la décision modificative n°5 telle que présentée,
- AUTORISE le Président, ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 25  
Pouvoir : /  
Nombre de votants : 25  
Nombre de voix pour : 25  
Abstentions : 0  
Contre : 0

Pour extrait conforme,



Le Président,  
M. STEPHAN Christian

M. STEPHAN fait un point sur l'actualité S3T'ec.

- Enquête publique du projet UV2R



## UV2R – Conclusion CE

- ▷ Dans l'ensemble le dossier est favorable et les conclusions sont positives ;
  - > Taille du projet ;
  - > Gisement collectivité et coopération ;
  - > Impacts environnementaux.
- ▷ Quelques points qui sont estimés non « complet » :
  - > Transparence sur la provenance du gisement apporté par le délégataire, demande d'être transparent sur le sujet ;
  - > Sur les enjeux financiers la réponse apportée ne semble pas assez complète.
- ▷ La CE acte de ne pas avoir l'ensemble des avis des PPA (DDTM, DREAL), pour émettre ses conclusions motivées ;
- ▷ La CE salue les engagements de transparence et invite PAPREC et S3Tec à aller au bout de ce sujet par la mise à disposition d'une plateforme ;



## UV2R – Conclusion CE

- ▷ Deux sujets ressortent sur lesquels des retours seront à apporter via les échanges avec la DREAL :
  - > Gestion de la zone humide reste non soldée car pas d'avis définitif de la DDTM, la CE demande à la DDTM d'émettre un avis sur le sujet de la dégradation et de la compensation ;
  - > Manque l'avis de la Région Bretagne malgré la transmission d'un courrier mais qui date d'Octobre 2024, la Région a retransmis un courrier semaine dernière.
- ▷ Pour la suite :
  - > Le rapport est publié <https://www.s3tec.bzh/conclusions-enquete-publique-cved-vitre/>
  - > Transmission à la presse d'un communiqué de presse.
- ▷ Prochaines étapes :
  - > Validation du projet par les PPA (DDTM et DREAL) pour transmission de l'arrêté préfectoral ;



- Projet de lancement d'un appel d'offres pour le tri des emballages pour les 3 adhérents



## Tri des emballages – Lancement AO

- ▷ Travaille en cours avec le cabinet TRIDENT Service afin de lancer l'appel d'offre pour le tri des emballages pour les trois adhérents ;
- ▷ Fin de la prestation actuelle au 31/12/2026 ;
- ▷ Objectif d'attribuer le marché au dernier CS prévu le 11/03/2026 ;
- ▷ Dans ce contexte échange avec le Syndicat de Traitement KERVAL Centre Armor (Saint Brieuc Agglo; Loudéac Communauté; Lamballe Terre et Mer ;
  - > Collectivité ayant en maîtrise d'ouvrage une installation de tri des emballages de 40 000 T/an ;
  - > Un site déjà en coopération avec le SMPRB (tri des emballages VS traitement des OMR) ;
  - > Capacité du site d'accueillir 3 500 T d'emballages d'une autre collectivité.
- ▷ Proposition du Bureau Syndical de travailler sur un contrat de coopération public-public (tri des emballages VS traitement des refus de tri) ;
- ▷ Rencontre de tous les opérateurs potentiels réalisés pour optimiser la concurrence et le gain environnemental et économique.

### Question 6 – Débat d'Orientation budgétaire 2026

*Le Président expose :*

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire. Il constitue une obligation réglementaire en vertu des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

L'examen du rapport d'orientation budgétaire apparaît comme un moment privilégié pour présenter la stratégie financière de la collectivité et définir les priorités du syndicat pour les années à venir, qui se traduiront par des engagements financiers fixés lors du vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire constitue donc la première étape qui permet au comité syndical de faire connaître sa stratégie financière, tout en faisant le point sur sa situation financière.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

*Le Président laisse la parole à M. BOCANDE et Mme MERHAND pour exposer les orientations budgétaires 2026.*



aJBd

## Un besoin d'analyse des coûts



Méthode homogène et  
cadre commun de présentation  
proposés par l'ADEME :  
MATRICE DES €OÛTS

Contrôle de gestion  
Prix de revient du service,  
par flux et par étape  
technique  
Approche analytique

Permet de se positionner par rapport aux autres collectivités, pour rechercher des solutions en vue d'améliorer l'efficience sociale, écologique et économique du service public

## La matrice des coûts

En colonnes :  
les

En lignes :  
les dépenses par  
étape technique  
  
les recettes par  
nature  
  
le financement par  
type

				TOTAL
Charges de structure	- €	- €	- €	- €
Communication	- €	- €	- €	- €
Prévention	- €	- €	- €	- €
Pré-collecte	- €	- €	- €	- €
Collecte	- €	- €	- €	- €
Transfert/Transport	- €	- €	- €	- €
Traitement des déchets	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Ventes de produits et d'énergie	- €	- €	- €	- €
Soutiens des éco-organismes	- €	- €	- €	- €
Subventions	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
TVA acquittée	- €	- €	- €	- €
TEOM	- €	- €	- €	- €
REOM	- €	- €	- €	- €
Redevance spéciale	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL FINANCEMENTS</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Charges  
Produits

**Coût aidé**  
coût à la charge de la  
collectivité

84 % de la population de la Région couverte par une matrice 2024  
La collectivité a réalisé ses matrices 2019 à 2024

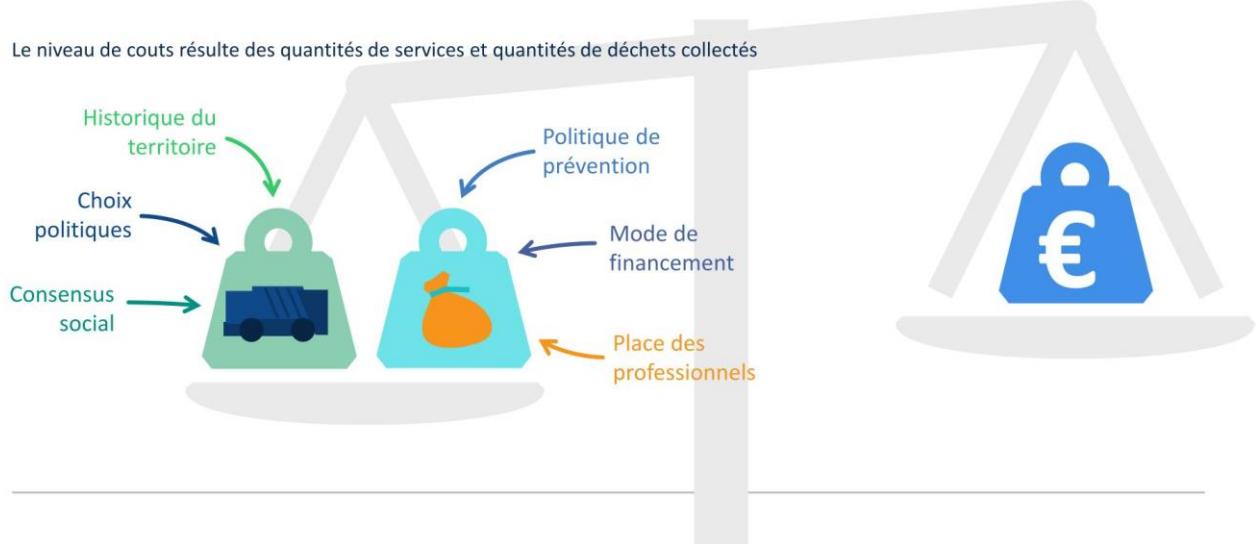
# 1

## Les performances et les coûts de la gestion des déchets

Le service apporté aux usagers

## Quantité de services, quantité de déchets et niveau de coût

Le niveau de couts résulte des quantités de services et quantités de déchets collectés



## Le service proposé en 2024 pour les flux principaux

Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages hors verre	Biodéchets alimentaires
PAP / AV C0,5 Régie (PF) / Prestation	AV Régie (PF) / Prestation	PAP / AV C0,5 Régie (PF) / Prestation	Compostage (SE35 et PF) PAP / AV (PV) C1 Prestation
Javené, Guignen 	Javené, Vitré, Guignen 	Javené, Vitré, Guignen 	
Incinération Vitré (35) + Stockage Laval (53)	Recyclage	Paprec et Suez Ploufragan (22)	Compostage Guignen (35)

Des **services homogènes entre les Smictom**, avec une collecte majoritairement en C0,5, adaptée à la typologie d'habitat et au financement incitatif

Une collecte des biodéchets généralisée sur Pays de Vilaine, en déploiement progressif sur l'urbain du SE35 et PF



ajBD



## Le service proposé en 2024 pour les déchets occasionnels

Déchèteries	Réseau de 29 déchèteries (10 900 hab. par déchèterie) Gardiennage : Régie Rotation des bennes : Prestation (Régie)  Contrôle d'accès pour la quasi-totalité des déchèteries Accessibles aux professionnels avec facturation		Un service en déchèterie également homogène (contrôle d'accès, facturation des professionnels) et peu de collectes annexes
Déchets verts	Plateforme (Pays de Vilaine)		Un réseau de déchèterie plus fin que la moyenne bretonne (12 500 hab./déchèterie)
Déchets des professionnels	Cartons (Sud-Est 35) Prestation C1  Papiers (Pays de Fougères – Sud-Est35 ) Prestation C0,25 – C0,125		



ajBD

## 2

### Les performances et les coûts de la gestion des déchets

Analyse des matrices 2024

## Les quantités de déchets collectés en 2024

Détail par flux - Quantités de déchets par habitant (hors gravats)

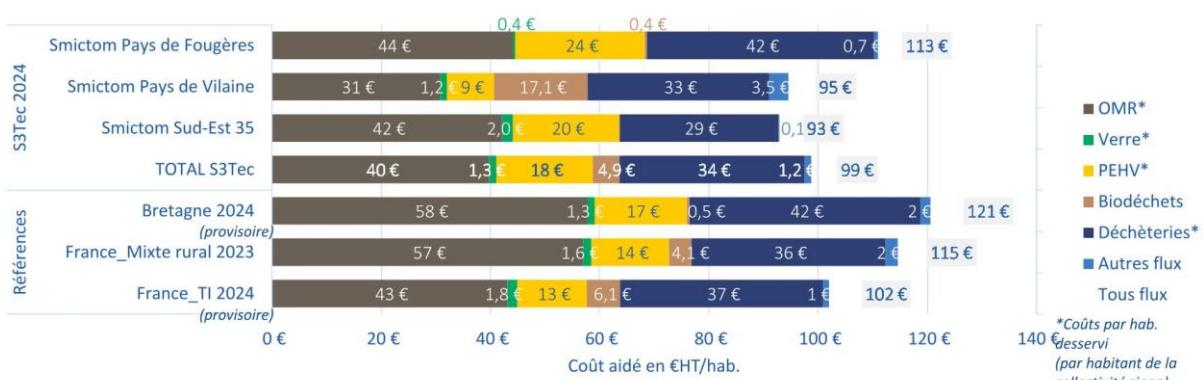


De très bonnes performances sur le territoire, proches voire mieux maîtrisées que la moyenne des collectivités en TI. Un ratio maîtrisé en déchèteries comparé à la moyenne bretonne.

Catégorie Autres flux : déchets verts et cartons/papiers des professionnels

## Les coûts de gestion des déchets ménagers en 2024

Détail par flux - Coût aidé HT par habitant



Un coût OMR maîtrisé, grâce à la tarification incitative et aux faibles quantités collectées. Une collecte des biodéchets sur Pays de Vilaine qui permet de mieux maîtriser le coût OMR. Sur le flux PEHV, une évolution de la collecte (dotation en bacs) sur Pays de Fougères, combinée à un coût de transport élevé (exutoires éloignés) et des soutiens plus faibles sur S3TEC historique qui expliquent un coût plus élevé.

Catégorie Autres flux : déchets verts, cartons/papiers des professionnels et gestion du passif



ajBD



## Les coûts de gestion des déchets ménagers en 2024

Détail par étape technique - Coût par habitant et par tonne

		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets
€/hab.	Structure	8,9 € 11,8 €				
	Communication	1,7 € 1,1 €				
	Prévention	2,3 € 2,7 €				
€/t	Pré-collecte	3,9 € 2,9 €	0,8 € 0,9 €	3,9 € 2,5 €		2,6 € 2,6 €
	Collecte	14,8 € 23,3 €	2,0 € 2,1 €	13,7 € 15,1 €	10,1 € 12,2 €	11,1 € 11,8 €
	Transport	11 € 11 €		76 € 52 €	25 € 25 €	//
	Traitement	163 € 160 €		238 € 232 €	83 € 73 €	63 € 65 €
€/t	Produits	10 € 4 €	40 € 38 €	372 € 375 €	26 € 14 €	8 € 4 €

Des coûts de collecte maîtrisés grâce notamment aux fréquences réduites sur les OMR et le PEHV

Des coûts de transport élevés sur les PEHV

Des coûts de traitement proches des médianes bretonnes (plus élevé sur les déchèteries, de même que les recettes, ce qui est lié aux déchets verts moins importants).

Des coûts de gestion des biodéchets dans la moyenne



ajBD

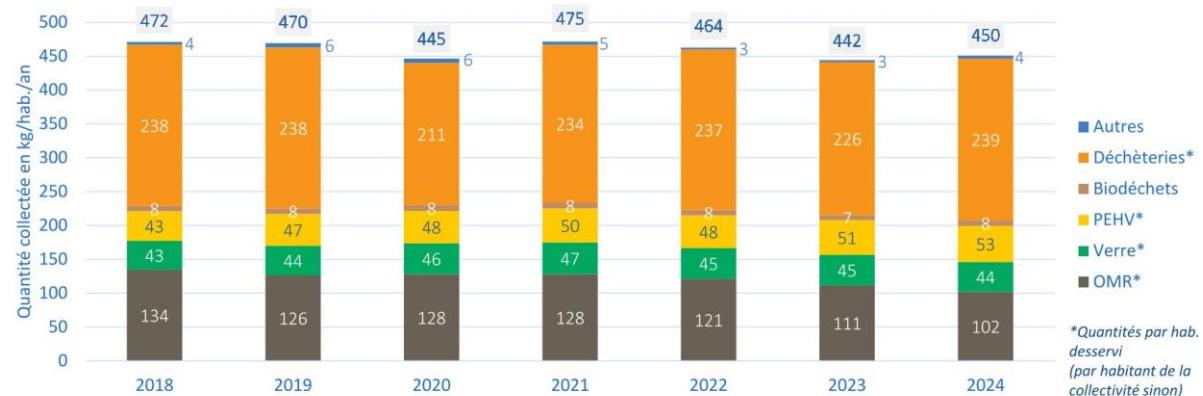
2

## Les performances et les coûts de la gestion des déchets

Evolutions passées

## Les quantités de déchets collectés

Evolution - Quantités de déchets par habitant (hors gravats)



Une tendance à la baisse des OMR, avec un report partiel sur les PEHV et quasiment pas de report en déchèterie, donc une baisse tendancielle des quantités totales collectées

Catégorie Autres flux : déchets verts et cartons/papiers des professionnels

## Les charges du syndicat de traitement

Evolution – Charges €HT/hab.



Malgré la tendance à la baisse des quantités d'OMR collectées par les adhérents, le coût de traitement par habitant est plutôt stable (exception en 2022 : intégration de Revertec). Entre 2022 et 2023, +1 €/hab. de traitement déchèterie lié au stockage, +0,5 €/hab. lié aux déchets dangereux. L'élargissement du périmètre du syndicat explique l'augmentation constatée sur les charges de structure.

## Les recettes du syndicat de traitement

Evolution – Charges €HT/hab.



L'augmentation des recettes s'explique en partie par l'augmentation des ventes d'énergie (+ 1,2 €/hab. entre 2019 et 2023), l'accueil d'OMR extérieurs (+ 1,7 €/hab.), mais aussi par l'élargissement du périmètre de compétence d'S3Tec, avec la reprise des recettes PEHV et déchèteries à partir de 2023. Les reprises de subvention s'éteignent progressivement (- 0,7 €/hab. entre 2019 et 2023).

## Les coûts de gestion des déchets ménagers

Evolution - Coût aidé HT par habitant



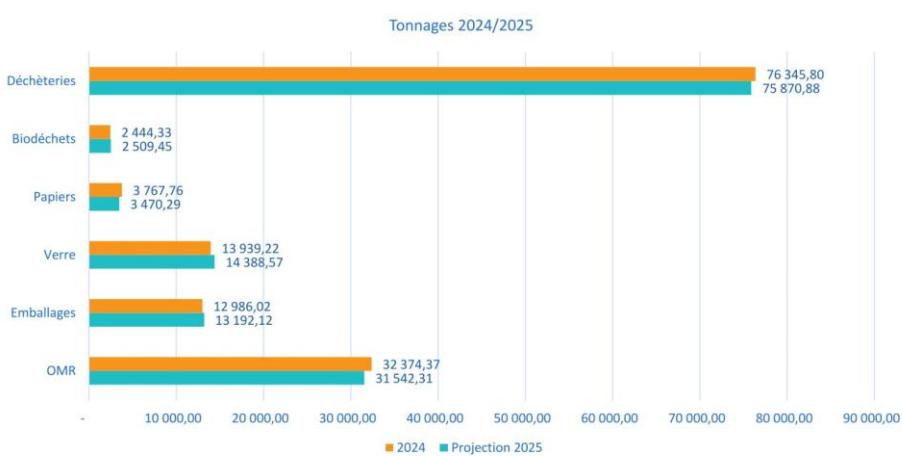
Un coût aidé total qui suit l'évolution des référentiels, toujours de l'ordre de 10 € en-deçà des référentiels Bretagne et Mixte rural, et toujours proche du référentiel TI.

Une augmentation progressive du coût, de l'ordre de 40 % en 6 ans.

Les coûts de Pays de Fougère qui se détachent avec les investissements liés à la mise en place de la TI et la dotation en bacs jaunes notamment.



## Bilan tonnages projection 2025 :



Les principales variations :

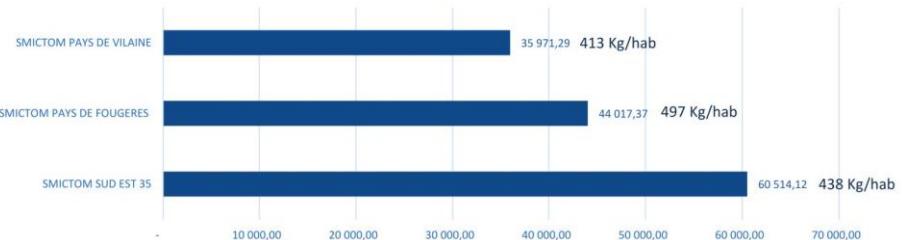
- Prise en charge des déchets verts broyés SMSE 35 (+14KT) ;
- Plus de prise en charge du Bois SMSE 35 (- 6KT) ;
- + 400 T amiante ;
- Augmentation des Emballages ;
- Diminution des Omr.

Projection de traitement de 141 000 T en 2025 contre 140 500 en 2024



## Bilan tonnages projection 2025 :

Tonnage total par adhérents



Répartition Flux par adhérents



## Situation budgétaire 09.2025





## Section de fonctionnement

ROB Page 8 →

*Dépenses de fonctionnement exécutées au 30/09/25*

Exécution des dépenses de fonctionnement	Credits inscrits au BP	Montant SB	Taux exécution
BIODECHET	388 991,67	154 728,64	39,78%
COMMUNICATION	88 090,00	28 884,60	32,79%
CS	4 429 950,00	2 981 377,41	67,30%
DECHARGE	18 821,00	8 230,71	43,73%
DECETERIE	6 141 950,00	3 879 112,91	63,16%
OMR	8 600 517,32	5 360 617,69	62,33%
QUAI	6 600,00		0,00%
QUAIF	329 723,00	222 517,12	67,49%
QUAIV	293 255,00	208 812,83	71,21%
STRUCTURE	433 426,67	342 084,36	78,93%
VERRE	39 500,00	26 274,15	66,52%
JRM	75 200,00	68 424,57	90,99%
FILIERES	2 800 000,00	1 656 010,00	59,14%
LIBOURG	485 990,27	262 354,41	53,98%
QUAIVIL	40 237,67	17 550,29	43,62%
<b>Total général</b>	<b>24 172 252,60</b>	<b>15 216 979,70</b>	<b>62,95%</b>

Exécution à hauteur de 63% pour la période

Principaux postes :

Incinération = 2 977 k€ (BP 4 749 k€)  
Autre tt OMR = 839 k€ (BP 1 818 k€)  
Energie-combustibles = 427 k€ (BP 668 k€)

Tri des déchets recyclables = 2 536 k€  
(BP 3 739 k€)  
Exploitation quais transfert = 449 k€  
(BP=670 k€)

Transfert = 569 k€ (BP 938 k€)

Traitement des déchèteries = 3 820 k€  
(BP=6 132k€)

Retrocession recettes filières = 1 656 k€  
(BP=2 800 k€)

32



## Section de fonctionnement (projet BP)

ROB Page 8 →

*Recettes de fonctionnement exécutées au 30/09/25*

Réalisation des Recettes de fonctionnement	Credits inscrits au BP	Montant SB	Taux exécution
OMR	1 417 361,00	1 600 440,62	112,92%
STRUCTURE	18 379 548,11	13 786 753,00	75,01%
REPORT	1 519 393,48	1 519 393,48	100,00%
CS		-3 691,89	0,00%
BIODECHET	45 000,00	34 803,30	77,34%
LIBOURG	10 950,00	8 212,50	75,00%
FILIERES	2 800 000,00	1 656 010,00	59,14%
QUAIV		4 602,35	0,00%
<b>Total général</b>	<b>24 172 252,59</b>	<b>18 606 523,36</b>	<b>76,97%</b>

Redevance d'équilibre = 18 379 k€

Recettes industrielles Vente énergie et apports extérieurs = 1 410 k€ (BP = 1 274 k€)- attention DSP au 11/07

Retrocession recettes filières = 1 656 k€

Report à hauteur de 1 519 k€

33

# Section d'invest. (BP)



## Programme d'investissement

Programme d'investissement	-T	BP 2024	CA 2024	BAR 2024	NX CDTs	PROJECTIONS 2025	Ecart BP/BP	Var BP/BP
CDT		24 000,00				0,00	-24 000,00	-100%
20-Immobilisations incorporelles		0,00				0,00	0,00	0%
21- Immobilisations corporelles		24 000,00				0,00	-24 000,00	-100%
23- Immobilisations en cours		0,00				0,00	0,00	0%
CVED		2 944 411,79	406 012,27	856 019,42	2 012 730,00	2 868 749,42	-75 662,37	-3%
20-Immobilisations incorporelles		0,00				0,00	143 380,55	9%
21- Immobilisations corporelles		67 585,07	55 299,57	10 978,07		10 978,07	-56 607,00	-84%
23- Immobilisations en cours		1 258 896,72	306 241,32	839 660,80	256 800,00	1 096 460,80	-162 435,92	-13%
DECHARGE DE CORNILLE		6 000,00		16 779,60		16 779,60	10 779,60	180%
20-Immobilisations incorporelles		0,00				0,00	0,00	0%
21- Immobilisations corporelles		0,00		16 779,60		16 779,60	16 779,60	0%
23- Immobilisations en cours		6 000,00				0,00	-6 000,00	-100%
STRUCTURE		9 636,00	7 960,57	3 510,00	1 550,00	5 060,00	-4 576,00	-47%
20-Immobilisations incorporelles		5 704,00	4 378,80	650,00	350,00	1 000,00	-4 704,00	-82%
21- Immobilisations corporelles		3 932,00	3 581,77	2 860,00	1 200,00	4 060,00	128,00	3%
CTVM		0,00				0,00	0,00	0%
20-Immobilisations incorporelles		0,00				0,00	0,00	0%
23- Immobilisations en cours		0,00				0,00	0,00	0%
BIODHT		0,00				0,00	0,00	0%
20-Immobilisations incorporelles		0,00				0,00	0,00	0%
QUAIF		2 017 588,84	1 950 185,79	23 569,74		23 569,74	-1 994 019,10	-99%
20-Immobilisations incorporelles		1 119,60				0,00	-1 119,60	-100%
21- Immobilisations corporelles		4 000,00	1 074,66			0,00	-4 000,00	-100%
23- Immobilisations en cours		2 012 469,24	1 949 111,13	23 569,74		23 569,74	-1 988 899,50	-99%
LIBOURG		0,00			47 289,00	47 289,00	47 289,00	0%
20-Immobilisations incorporelles		0,00			35 000,00	35 000,00	35 000,00	0%
21- Immobilisations corporelles		0,00			0,00	0,00	0,00	0%
23- Immobilisations en cours		0,00			12 289,00	12 289,00	12 289,00	0%
QUAIVIL		0,00			52 000,00	52 000,00	52 000,00	0%
21- Immobilisations corporelles		0,00			12 000,00	12 000,00	12 000,00	0%
23- Immobilisations en cours		0,00			40 000,00	40 000,00	40 000,00	0%
QUAIV		0,00			870 000,00	870 000,00	870 000,00	0%
21- Immobilisations corporelles		0,00			870 000,00	870 000,00	870 000,00	0%
PFVIL		0,00			122 000,00	122 000,00	122 000,00	0%
21- Immobilisations corporelles		0,00			6 000,00	6 000,00	6 000,00	0%
23- Immobilisations en cours		0,00			116 000,00	116 000,00	116 000,00	0%
Total général		5 001 636,63	2 364 158,63	899 878,76	3 105 569,00	4 005 447,76	-996 188,87	-20%



## Section d'invest. (BP)

Programme d'investissement : situation au 31 octobre 2025

ROB Page 9 →

DI globales par équipement	PROJECTIONS 2025	Réalisé	Taux exe
CDT	0,00	0,00	0%
CVED	3 373 110,42	1 354 379,38	40%
DECHARGE DE CORNILLE	16 779,60	16 779,60	100%
QUAI DE TRANSFERT	180 000,00	150 000,00	83%
STRUCTURE	5 060,00	3 496,35	69%
CTVM	0,00	0,00	0%
BIODHT	0,00	0,00	0%
QUAIF	23 569,74	55 982,98	238%
LIBOURG	47 289,00	4 285,92	9%
QUAIVIL	52 000,00	854,40	2%
QUAIV	870 000,00	2 671,08	0%
PFVIL	122 000,00	0,00	0%
Total général	4 689 808,76	1 588 449,71	34%

RI globales par équipement	PROJECTIONS 2025	Réalisé	Taux d'exe
CDT	0,00	0,00	0%
CVED	2 474 962,59	687 774,44	28%
STRUCTURE	2 214 846,17	2 231 543,42	101%
QUAI	0,00	0,00	0%
CTVM	0,00	0,00	0%
BIODHT	0,00	0,00	0%
DECHARGE			0%
COM			0%
Total général	4 689 808,76	2 919 317,86	62%

D'ici fin 2025,

S3T'ec versera la Redevance financière de Préfinancement auprès de Paprec : 1 557 k€ sur 22 000 k€

S3T'ec procèdera à l'appel de fonds de la participation financière auprès des EPCI adhérentes : soit 500 k€.



## Les grands projets 2026

ROB Page 12 →

### ▷ UV2R/CVED/REVERTEC

- > Démarrage construction UV2R ;
- > Remise de l'étude captation carbone ;
- > Mise en œuvre des contrats de coopérations ;
- > REVERTEC :
  - ✓ Nouveau contrat de vente
  - ✓ Lancement DSP Vitré Co ;
  - ✓ Changement Echangeur KERVALIS.
- > Fin du marché de traitement des OMr pour SPDV

### ▷ Flux de déchèterie – déploiement nouvelles filières

- > Renouvellement contrat :
  - ✓ Traitement gravât SMPF ;
  - ✓ DV Brut SMPF.
- > Faire évoluer les flux enfouissement pour correspondre à UV2R ;
  - ✓ Proposition traitement du plâtre complexe ;
  - ✓ Proposition déploiement de la brique plâtrière pour toutes les déchèteries.

### ▷ Tri des emballages, valorisation matière et filières

- > Renouvellement contrat :
  - > Tri des emballages (01/01/2027) ;

### ▷ Massification et transfert

- > Réponse ORMAT – choix sur l'investissement CTVM Vitré ;
- > Renouvellement contrat :
  - > Transport pour les trois sites de transferts.

### ▷ Valo Organique

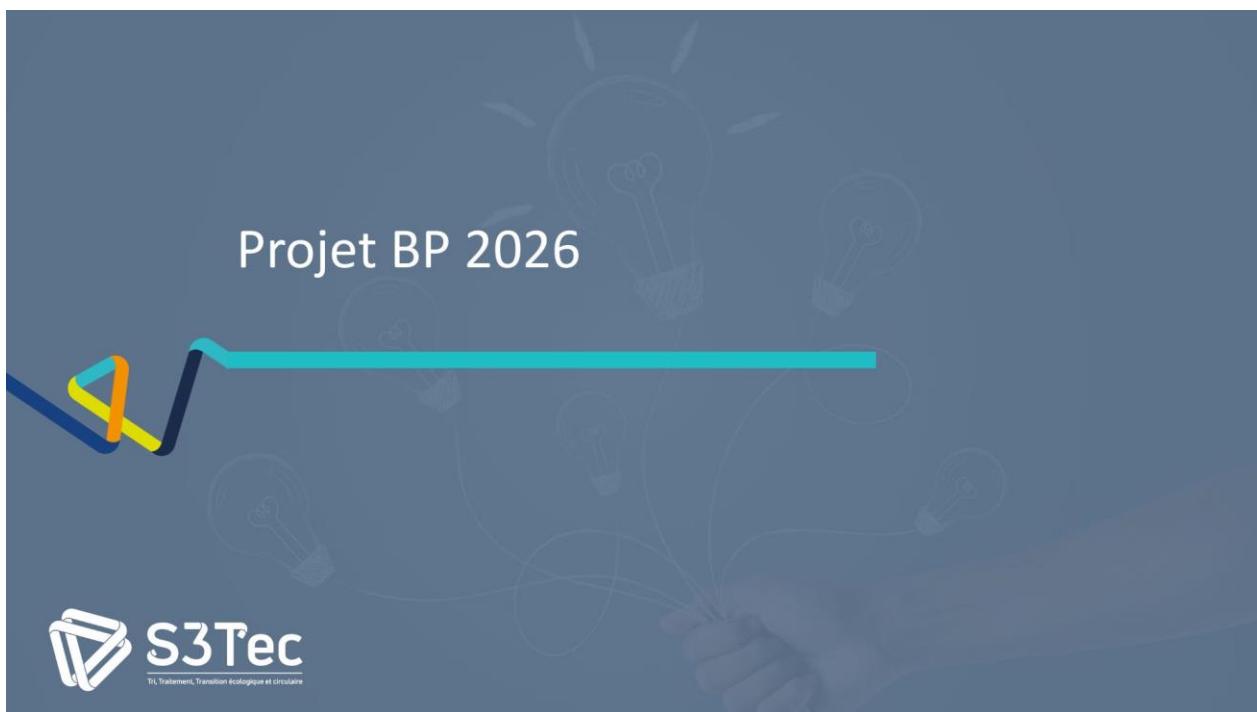
- > Renouvellement contrat :
  - > Criblage des refus – expérimentation régie avec loc matériel ;
  - > Apport de SMSE35 à la plateforme ;
  - > Renouvellement chargeuse

### ▷ Communication

- > Accompagnement UV2R ;
- > Refonte site Web ;
- > Signalétique Libourg.

### ▷ Décharges réhabilitées

- > Démarrage construction projet photovoltaïque ;
- > Optimisation STEP Guignen.



## Hypothèses techniques prises en compte à date

ROB Page 15 →

- ▷ Tonnage constant, pas de modification de périmètre en 2026 ;
- ▷ Taux de refus des emballages (moy 24%) :
  - > SMSE 35 : 24 % ;
  - > SMFP : 27 % ;
  - > SPDV : 24 %.
- ▷ Traitement de la majorité des Omr sur les UVE (contrat Veolia jusqu'au 30/09/2025) optimisation du travail avec les coopérants ensuite ;
- ▷ Apport de 100 T de Déchets alimentaires de SMSE 35 sur Plateforme de Guignen ;
- ▷ Pas de modification d'exutoires sur les autres flux.





## Hypothèses financières prises en compte à date

ROB Page 15

- ▷ Révision des prix de traitement sur chaque marché, au global une révision de 3% ;

- ▷ PLF 2026 :

- > **Prise en compte TGAP mais pas au niveau de l'amendement voté au Sénat semaine dernière ;**
- > **Pas prise en compte TVA.**

Là où le PLF 2026 prévoyait une augmentation de la TGAP sur la valo énergie à + 5€HT/T à horizon 2030, cela serait de +20 €HT/T. Cela impactera surtout les projections faites par S3t'ec à partir de 2028 car à la MSI d'UV2R, ce seront 50 000 T de déchets qui iront en UVE, les premiers calculs donne un impact **de + 780 000 €HT/an à horizon 2030 sur les flux OMr et encombrant.**

	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Surcoût par rapport à PLF 2026 €/T HT	3	6	9	12	15	
Surcoût €HT	96 330 €	192 660 €	369 450 €	626 400 €	783 000 €	2 067 840 €

- ▷ Déclassement : refacturation à l'€/€ aux adhérents (yc Amiante).

- ▷ Recettes filières : RAS



## Les différentes sections de dépenses présentées :

- > Communication = affecté aux charges de structures ;
- > Biodéchets = dépenses uniquement liées à la plateforme de Guignen et prestations externes (EVA – SMPF) ;
- > Libourg = toutes les dépenses mutualisées entre la plateforme et le quai de transfert :
  - / Personnel ;
  - / Engin (entretien, carburant, etc...) ;
  - / Maintenance générale (portail, etc...).
- > Quai = regroupement des dépenses pour les trois quais ;
- > CS = tous les coûts liés uniquement aux contrats de prestations de tri et personnel ;
- > Décharge = post-exploitation Cornillé et Guignen ;
- > Déchèteries = Prestations de transfert et traitement de tous les flux pris en charge ;
- > OMr = CVED, UV2R, prestations externes ;





ROB Page 16

## Synthèse Projet de BP

▷ Des dépenses stabilisée (-2,37%);

> Chap 11 (-835 K€) :

- ✓ Impact important du renouvellement des marchés de transport : - 325 K€ ;
- ✓ Impact des contrats de coopérations : - 600 K€ ;
- ✓ Plus de prise en charge du flux bois SMSE 35 : -270 K€ ;
- ✓ Optimisation plateforme (criblage et gestion des refus) : -100 K€ ;
- ✓ Augmentation des coût d'entretien et maintenance REVERTEC : +50 K€ ;
- ✓ Augmentation traitement des DDS : +160 K€ ;
- ✓ Augmentation encombrants (TGAP) : +110 K€.

> Chap 12 (+46K€) ;

> 042 Opération d'ordre : + 182 K€ (opérations nouvelles) ;

> 66 Charges financières : + 177 K€ (Financement UV2R).



ROB Page 17

## Synthèse Projet de BP : dépenses

	BP 2025	BP 2026	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
011 Charges à caractère général	19 653 380,00	18 821 166,00	-832 214,00	-4,23%
012 Charges de personnel	496 280,00	542 220,00	45 940,00	9,26%
022 Dépenses imprévues			0,00	0,00%
042 Opération d'ordre	917 032,59	1 099 234,53	182 201,94	19,87%
65 Autres charges de gestion courante	2 845 100,00	2 846 121,50	1 021,50	0,04%
66 Charges financières	110 460,00	288 400,00	177 940,00	161,09%
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00%
68 Dotation aux provisions	150 000,00		-150 000,00	-100,00%
023 Virement à la section d'investissement	266 733,85	266 733,85	0,00	0,00%
<b>Total général</b>	<b>24 438 986,44</b>	<b>23 863 875,88</b>	<b>-575 110,56</b>	<b>-2,35%</b>





## Section de fonctionnement (projet BP)

*Biodéchet*

	BP 2025	BP 2026	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
■ BIODECHET	388 991,67	283 378,00	-105 613,67	-27,15%
■ 011 Charges à caractère général	337 450,00	238 600,00	-98 850,00	-29,29%
60628 Autres fournitures non stockées	3 500,00	3 500,00	0,00	0,00%
60631 Fournitures d'entretien	1 900,00	1 900,00	0,00	0,00%
60632 Fournitures de petit équipement	5 500,00	4 000,00	-1 500,00	-27,27%
60668 Autres produits pharmaceutiques	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00%
611 Contrats de prestations de services	6 000,00	1 500,00	-4 500,00	-75,00%
6114 Transport et rechargement	9 700,00	5 500,00	-4 200,00	-43,30%
6115 Exploitation STEP		12 000,00	12 000,00	0,00%
611920 Contrats de PS traitement biodéchet	246 600,00	147 900,00	-98 700,00	-40,02%
61358 Locations mobilières matériel roulant	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00%
61521 Entretien et réparation terrain	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00%
615221 Entretien et réparation sur biens immobiliers	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00%
615231 Entretien et réparation voiries		5 000,00	5 000,00	0,00%
6156 Maintenance	14 500,00	14 500,00	0,00	0,00%
617 Etudes et recherches	21 250,00	13 500,00	-7 750,00	-36,47%
62268 Honoraires	3 500,00	4 300,00	800,00	22,86%
6281 Concours divers	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00%
■ 012 Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00%
6218 Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00%
■ 042 Opération d'ordre	51 541,67	44 778,00	-6 763,67	-13,12%
6811 Dotations aux amortissements	51 541,67	44 778,00	-6 763,67	-13,12%

45



## Section de fonctionnement (projet BP)

*CS*

	BP 2025	BP 2026	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
■ CS	4 429 950,00	4 360 320,00	-69 630,00	-1,57%
■ 011 Charges à caractère général	4 406 350,00	4 334 000,00	-72 350,00	-1,64%
6113 Contrats de ps Tri autre PS	3 739 500,00	3 859 700,00	120 200,00	3,21%
6113 Contrats de ps Tri Vitré	0,00	0,00	0,00	0,00%
6114 Transport et rechargement	666 850,00	474 300,00	-192 550,00	-28,87%
615221 Entretien et réparation sur biens immobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00%
617 Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00%
62268 Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00%
6231 Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00%
62871 Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00%
62878 Remboursement de frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00%
■ 012 Charges de personnel	23 600,00	26 320,00	2 720,00	11,53%
6218 Autre personnel extérieur	23 600,00	0,00	-23 600,00	-100,00%
6336 Cotisations versées au CNFPT et CDG		320,00	320,00	0,00%
64131 Rémunérations Personnel non titulaire		12 400,00	12 400,00	0,00%
64138 Autres indemnités		6 200,00	6 200,00	0,00%
6451 Cotisation à l'URSSAF		2 000,00	2 000,00	0,00%
6453 Cotisations aux caisses de retraite		4 500,00	4 500,00	0,00%
6474 Versement aux autres œuvres sociales		150,00	150,00	0,00%
6478 Autres charges sociales		750,00	750,00	0,00%
■ 67 Charges exceptionnelles			0,00	0,00%
678 Autres charges exceptionnelles			0,00	0,00%

46



## Section de fonctionnement (projet BP)

### Décharge

		BP 2025	BP 2026	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
■	<b>DECHARGE</b>	<b>18 821,00</b>	<b>57 059,00</b>	<b>38 238,00</b>	<b>203,17%</b>
■	■ 011 Charges à caractère général	18 200,00	55 900,00	37 700,00	207,14%
6115 Exploitation STEP			34 000,00	34 000,00	0,00%
615221 Entretien et réparation sur biens immobiliers		13 700,00	7 200,00	-6 500,00	-47,45%
615232 Entretien et réparation réseaux			0,00	0,00	0,00%
61558 Entretien et réparations autres biens mobiliers			1 200,00	1 200,00	0,00%
617 Etudes et recherches		4 500,00	12 500,00	8 000,00	177,78%
62268 Honoraires		0,00	0,00	0,00	0,00%
6231 Annonces et insertions		0,00	0,00	0,00	0,00%
61521 Entretien terrain			1 000,00	1 000,00	0,00%
■	■ 042 Opération d'ordre	621,00	1 159,00	538,00	86,63%
6811 Dotations aux amortissements		621,00	1 159,00	538,00	86,63%

Intégration décharge de Guignen

Affection de ces dépenses au flux Omr

47



## Section de fonctionnement (projet BP)

### Déchèteries

		BP 2025	BP 2026	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
■	<b>DECHETERIE</b>	<b>6 141 950,00</b>	<b>6 030 550,00</b>	<b>-111 400,00</b>	<b>-1,81%</b>
■	■ 011 Charges à caractère général	6 141 950,00	6 030 550,00	-111 400,00	-1,81%
60632 Fournitures de petit équipement			0,00	0,00	0,00%
611 Contrats de prestations de services			0,00	0,00	0,00%
6113 Contrats de ps Tri Vitré			0,00	0,00	0,00%
611901 Contrats de PS Ferraille		13 300,00	13 500,00	200,00	1,50%
611903 Contrats de PS traitement encombrants		3 460 000,00	3 572 000,00	112 000,00	3,24%
611904 Contrat de PS traitement cartons		141 400,00	141 600,00	200,00	0,14%
611905 Contrats de PS traitement gravats		184 700,00	236 300,00	51 600,00	27,94%
611906 Contrats de PS traitement DV		836 250,00	744 700,00	-91 550,00	-10,95%
611908 Contrats de PS traitement DDS		550 850,00	712 800,00	161 950,00	29,40%
611912 Contrats de PS traitement Bois		415 000,00	148 800,00	-266 200,00	-64,14%
611913 Contrats de PS traitement Amiante		168 200,00	166 150,00	-2 050,00	-1,22%
611915 Contrats de PS traitement Plastique		181 500,00	133 600,00	-47 900,00	-26,39%
611919 Contrats de PS traitement Plâtre		30 000,00	0,00	-30 000,00	-100,00%
611921 Contrats de PS traitement Souche		23 750,00	9 600,00	-14 150,00	-59,58%
611922 Contrats de PS traitement béton armé		0,00	0,00	0,00	0,00%
611925 Contrats de PS traitement briques plâtrières		127 500,00	127 900,00	400,00	0,31%
617 Etudes et recherches		9 500,00	23 600,00	14 100,00	148,42%
6231 Annonces et insertions			0,00	0,00	0,00%
■	■ 012 Charges de personnel		0,00	0,00	0,00%
6218 Autre personnel extérieur			0,00	0,00	0,00%

48



## Section de fonctionnement (projet BP)

*Libourg*

	BP 2025	BP 2026	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
<b>LIBOURG</b>	<b>362 860,27</b>	<b>350 267,90</b>	<b>-12 592,36</b>	<b>-3,47%</b>
<b>011 Charges à caractère général</b>				
60611 Eau et assainissement	177 700,00	105 200,00	-72 500,00	-40,80%
60612 Energie et électricité	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00%
60622 Carburant	45 000,00	32 000,00	-13 000,00	-28,89%
60631 Fournitures d'entretien	19 000,00	12 000,00	-7 000,00	-36,84%
60632 Fournitures de petit équipement	1 300,00	1 300,00	0,00	0,00%
60636 Vêtements de travail	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00%
611 Contrats de prestations de services	1 200,00	1 200,00	0,00	0,00%
61358 Locations mobilières matériel roulant	16 000,00	10 500,00	-5 500,00	-34,38%
61521 Entretien et réparation terrain	24 000,00	0,00	-24 000,00	-100,00%
615221 Entretien et réparation sur biens immobiliers	4 500,00	0,00	-4 500,00	-100,00%
61558 Entretien et réparations autres biens mobiliers	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00%
6156 Maintenance	45 000,00	23 000,00	-22 000,00	-48,89%
6161 Assurances multirisques	3 500,00	3 500,00	0,00	0,00%
6184 Versement à des organismes de formation	7 500,00	7 500,00	0,00	0,00%
6231 Annonces et insertions	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00%
6262 Frais de télécommunications	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00%
62878 Remboursement de frais à d'autres organismes	250,00	250,00	0,00	0,00%
62878 Remboursement de frais à d'autres organismes	200,00	200,00	0,00	0,00%
<b>012 Charges de personnel</b>	<b>178 830,00</b>	<b>178 830,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
6218 Autre personnel extérieur	178 830,00	178 830,00	0,00	0,00%
<b>042 Opération d'ordre</b>	<b>6 330,27</b>	<b>66 237,90</b>	<b>59 907,64</b>	<b>946,37%</b>
6811 Dotations aux amortissements	6 330,27	66 237,90	59 907,64	946,37%

49



## Section de fonctionnement (projet BP)

*OMR*

	BP 2025	BP 2026	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
<b>OMR</b>	<b>8 867 251,17</b>	<b>8 569 875,97</b>	<b>-297 375,21</b>	<b>-3,35%</b>
<b>011 Charges à caractère général</b>				
60611 Eau et assainissement	7 770 900,00	7 273 300,00	-497 600,00	-6,40%
60612 Energie et électricité	2 700,00	2 500,00	-200,00	-7,41%
60621 Combustibles	76 200,00	331 300,00	255 100,00	334,78%
60632 Fournitures de petit équipement	668 200,00	600 000,00	-68 200,00	-10,21%
6114 Transport et rechargement	0,00	0,00	0,00	0,00%
6117 Contrat de PS Exploitation RCU	270 700,00	168 700,00	-102 000,00	-37,68%
6117 Contrats de PS Exploitation CVED	95 000,00	100 000,00	5 000,00	5,26%
6119 Contrats de PS traitement OMR autres sites	4 654 000,00	4 590 000,00	-64 000,00	-1,38%
615232 Entretien et réparation réseaux	1 817 900,00	1 200 000,00	-617 900,00	-33,99%
617 Etudes et recherches	50 000,00	80 000,00	30 000,00	60,00%
62268 Honoraires	9 200,00	9 800,00	600,00	6,52%
6231 Annonces et insertions	100 000,00	163 000,00	63 000,00	63,00%
62878 Remboursement de frais à d'autres organismes	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00%
635712 Taxes foncières	22 000,00	23 000,00	1 000,00	4,55%
<b>012 Charges de personnel</b>	<b>57 740,00</b>	<b>58 850,00</b>	<b>1 110,00</b>	<b>1,92%</b>
<b>042 Opération d'ordre</b>	<b>718 877,32</b>	<b>731 592,12</b>	<b>12 714,79</b>	<b>1,77%</b>
6811 Dotations aux amortissements	718 877,32	731 592,12	12 714,79	1,77%
<b>66 Charges financières</b>	<b>53 000,00</b>	<b>239 400,00</b>	<b>186 400,00</b>	<b>351,70%</b>
66111 Intérêts réglés à l'échéance	53 000,00	239 400,00	186 400,00	351,70%
<b>023 Virement à la section d'investissement</b>	<b>266 733,85</b>	<b>266 733,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
023 Virement à la section d'investissement	266 733,85	266 733,85	0,00	0,00%

50

## Section de fonctionnement

51



Dépenses nettes QUAI	
<b>AFFECTATION DEPENSES DU QUAI VILAINE</b>	<b>100%</b>
OMR	33%
EMBALLAGES	57%
VERRE	10%
Dépenses nettes QUAI	
<b>AFFECTATION DEPENSES DU QUAI FOUGER</b>	<b>100%</b>
OMR	35%
EMBALLAGES	46%
VERRE	14%
JRM	5%
Dépenses nettes QUAI	
<b>AFFECTATION DEPENSES DU QUAI VITRE et</b>	<b>100%</b>
EMBALLAGES	77%
JRM	8%
CARTON	8%
PLASTIQUE	7%

	BP 2025	BP 2026	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
<b>QUAI</b>	<b>782 945,67</b>	<b>800 378,67</b>	<b>17 433,00</b>	<b>2,23%</b>
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>534 230,00</b>	<b>431 510,00</b>	<b>-102 720,00</b>	<b>-19,23%</b>
60611 Eau et assainissement	1 900,00	2 040,00	140,00	7,37%
60612 Energie et électricité	4 000,00	5 500,00	1 500,00	37,50%
60622 Carburant	25 000,00	25 750,00	750,00	3,00%
60632 Fournitures de petit équipement	500,00	500,00	0,00	0,00%
6064 Fournitures administratives	4 200,00	6 600,00	2 400,00	57,14%
611 Contrats de prestations de services	235 300,00	213 100,00	-22 200,00	-9,43%
6113 Contrats de ps Tri Vitré	0,00	0,00	0,00	0,00%
6114 Transport et rechargement	78 130,00	34 000,00	-44 130,00	-56,48%
6115 Exploitation STEP	0,00	0,00	0,00	0,00%
6132 Locations immobilières	34 600,00	43 200,00	8 600,00	24,86%
61358 Locations mobilier matériiel roulant	3 800,00	7 500,00	3 700,00	97,37%
61521 Entretien et réparation terrain	10 500,00	10 500,00	0,00	0,00%
615221 Entretien et réparation sur biens immobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00%
615228 Entretien et réparation autres bâtiments	10 000,00	5 000,00	-5 000,00	-50,00%
615231 Entretien et réparation voiries	13 000,00	9 500,00	-3 500,00	-26,92%
61558 Entretien et réparations autres biens mobiliers	21 400,00	21 500,00	100,00	0,47%
6156 Maintenance	1 800,00	1 900,00	100,00	5,56%
6161 Assurances multirisques	82 200,00	42 000,00	-40 200,00	-48,91%
617 Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00%
62268 Honoraires	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00%
6231 Annonces et insertions	1 200,00	800,00	-400,00	-33,33%
6262 Frais de télécommunications	4 600,00	0,00	-4 600,00	-100,00%
62878 Remboursement de frais à d'autres organismes	55 600,00	69 820,00	14 220,00	25,58%
<b>012 Charges de personnel</b>	<b>55 600,00</b>	<b>43 500,00</b>	<b>-12 100,00</b>	<b>-21,76%</b>
6218 Autre personnel extérieur	320,00	320,00	0,00	0,00%
6336 Cotisations versées au CNFPT et CDG	12 400,00	12 400,00	0,00	0,00%
64131 Rémunérations Personnel non titulaire	6 200,00	6 200,00	0,00	0,00%
64138 Autres indemnités	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00%
6451 Cotisation à l'URSSAF	4 500,00	4 500,00	0,00	0,00%
6453 Cotisations aux caisses de retraite	150,00	150,00	0,00	0,00%
6474 Versement aux autres œuvres sociales	750,00	750,00	0,00	0,00%
6478 Autres charges sociales	135 655,67	250 048,67	114 393,00	84,33%
<b>042 Opération d'ordre</b>	<b>135 655,67</b>	<b>250 048,67</b>	<b>114 393,00</b>	<b>84,33%</b>
6811 Dotations aux amortissements	135 655,67	250 048,67	114 393,00	84,33%
<b>66 Charges financières</b>	<b>57 460,00</b>	<b>49 000,00</b>	<b>-8 460,00</b>	<b>-14,72%</b>
66111 Intérêts réglés à l'échéance	58 000,00	49 000,00	-9 000,00	-15,52%
66112 Intérêts courus non échus	-540,00	540,00	-100,00%	



## Section de fonctionnement (projet BP)

Structure

	BP 2025	BP 2026	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
<b>STRUCTURE</b>	<b>443 426,67</b>	<b>434 131,85</b>	<b>-9 294,82</b>	<b>-2,10%</b>
011 Charges à caractère général	92 800,00	201 863,00	109 063,00	117,52%
012 Charges de personnel	153 670,00	182 900,00	29 230,00	19,02%
022 Dépenses imprévues			0,00	0,00%
042 Opération d'ordre	4 006,67	5 418,85	1 412,18	35,25%
65 Autres charges de gestion courante	42 950,00	43 950,00	1 000,00	2,33%
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00%
68 Dotation aux provisions	150 000,00		-150 000,00	-100,00%
<b>Total général</b>	<b>443 426,67</b>	<b>434 131,85</b>	<b>-9 294,82</b>	<b>-2,10%</b>

- Charges de personnel : service support
- Flux en développement : enveloppe budgétaire
- Provision pour risques sur la fin du marché DERICHEBOURG ?

52



ROB Page 17

## Synthèse Projet de BP : recettes

RF Synthèse par chapitre	BP 2025	BP 2026	Ecart BP/BP	Var BP/BP
002- Résultat reporté	1 519 393,48	1 068 399,25	-450 994,23	-30%
013- Atténuation de charges	500,00	500,00	0,00	0%
042- Opérations d'ordre	143 361,00	198 634,67	55 273,67	39%
70- Produits des services et ventes diverses	4 129 950,00	3 947 560,00	-182 390,00	-4%
74- Dotations, subventions, participations	18 645 781,96	18 648 781,96	3 000,00	0%
75- Autres produits de gestion courante			0,00	0%
76- Produits financiers			0,00	0%
77- Produits exceptionnels			0,00	0%
78-Reprise sur amortissement, et provisions			0,00	0%
<b>Total général</b>	<b>24 438 986,44</b>	<b>23 863 875,88</b>	<b>-575 110,56</b>	<b>-2%</b>



Recettes

RF Synthèse par pôle	BP 2025	BP 2026	Ecart BP/BP	Var BP/BP
CS	0,00	0,00	0,00	0%
042- Opérations d'ordre			0,00	0%
70- Produits des services et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0%
74- Dotations, subventions, participations	0,00	0,00	0,00	0%
77- Produits exceptionnels			0,00	0%
DECHARGE	10 950,00	10 960,00	10,00	0%
042- Opérations d'ordre			0,00	0%
70- Produits des services et ventes diverses	10 950,00	10 960,00	10,00	0%
OMR	1 684 594,85	1 525 601,85	-158 993,00	-9%
013- Atténuation de charges	500,00	500,00	0,00	0%
042- Opérations d'ordre	143 361,00	143 368,00	7,00	0%
70- Produits des services et ventes diverses	1 274 000,00	1 115 000,00	-159 000,00	-12%
74- Dotations, subventions, participations	266 733,85	266 733,85	0,00	0%
75- Autres produits de gestion courante			0,00	0%
77- Produits exceptionnels			0,00	0%
78-Reprise sur amortissement, et provisions			0,00	0%
QUAI	55 266,67	55 266,67	0,00	0%
042- Opérations d'ordre	55 266,67	55 266,67	0,00	0%
STRUCTURE	18 379 048,11	18 382 048,11	3 000,00	0%
013- Atténuation de charges			0,00	0%
042- Opérations d'ordre			0,00	0%
70- Produits des services et ventes diverses			0,00	0%
74- Dotations, subventions, participations	18 379 048,11	18 382 048,11	3 000,00	0%
75- Autres produits de gestion courante			0,00	0%
76- Produits financiers			0,00	0%
77- Produits exceptionnels			0,00	0%
REPORT	1 519 393,48	1 068 399,25	-450 994,23	-30%
002- Résultat reporté	1 519 393,48	1 068 399,25	-450 994,23	-30%
FILIERE	2 800 000,00	2 800 000,00	0,00	0%
70- Produits des services et ventes diverses	2 800 000,00	2 800 000,00	0,00	0%
BIODECHE	45 000,00	21 600,00	-23 400,00	-52%
70- Produits des services et ventes diverses	45 000,00	21 600,00	-23 400,00	-52%
<b>Total général</b>	<b>24 438 986,44</b>	<b>23 863 875,88</b>	<b>-575 110,56</b>	<b>-2%</b>

54



## Section d'investissement (projet BP)

Programme

ROB Page 19 →

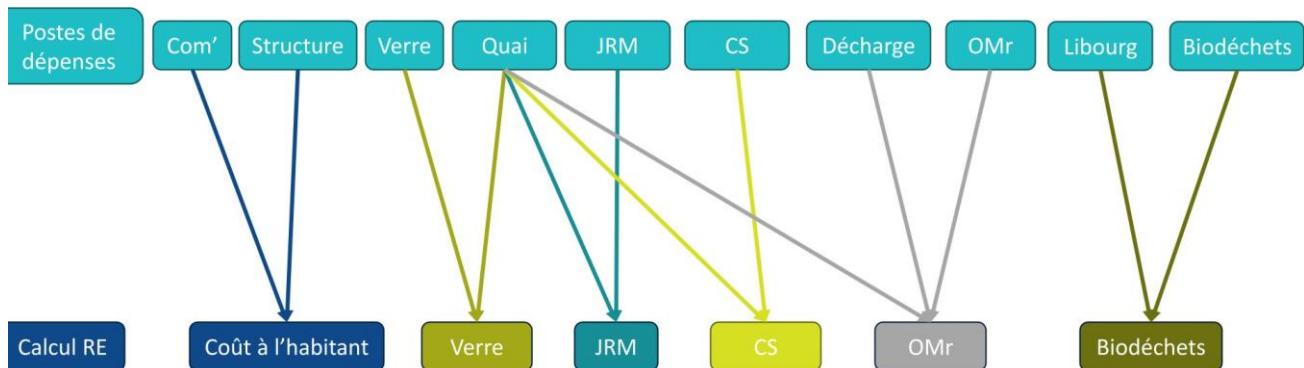
Programme d'investissement	PROJECTIONS 2025	PROJECTIONS 2026	Ecart BP/BP	Var BP/BP
CDT	0,00	0,00	0,00	0%
20-Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0%
21- Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0%
23- Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0%
<b>CVED</b>	<b>2 868 749,42</b>	<b>7 345 061,00</b>	<b>4 476 311,58</b>	<b>156%</b>
20-Immobilisations incorporelles	203 380,55	0,00	-203 380,55	-100%
21- Immobilisations corporelles	664 978,07	30 000,00	-634 978,07	-95%
23- Immobilisations en cours	442 460,80	115 000,00	-327 460,80	-74%
27- Autres immobilisations financières	1 557 930,00	7 200 061,00	5 642 131,00	362%
<b>DECHARGE DE CORNILLE</b>	<b>16 779,60</b>	<b>0,00</b>	<b>-16 779,60</b>	<b>-100%</b>
20-Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0%
21- Immobilisations corporelles	16 779,60	0,00	-16 779,60	-100%
23- Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0%
27- Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0%
<b>STRUCTURE</b>	<b>5 060,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>-2 060,00</b>	<b>-41%</b>
20-Immobilisations incorporelles	1 000,00	1 000,00	0,00	0%
21- Immobilisations corporelles	4 060,00	2 000,00	-2 060,00	-51%
<b>CTVM</b>	<b>0,00</b>	<b>1 657 449,09</b>	<b>1 657 449,09</b>	<b>0%</b>
20-Immobilisations incorporelles	0,00	1 657 449,09	1 657 449,09	0%
21- Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0%
<b>BIODHT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0%</b>
20-Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0%
<b>QUAIF</b>	<b>23 569,74</b>	<b>2 400,00</b>	<b>-21 169,74</b>	<b>-90%</b>
20-Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0%
21- Immobilisations corporelles	0,00	2 400,00	2 400,00	0%
23- Immobilisations en cours	23 569,74	0,00	-23 569,74	-100%
<b>LIBOURG</b>	<b>47 289,00</b>	<b>320 000,00</b>	<b>272 711,00</b>	<b>577%</b>
20-Immobilisations incorporelles	35 000,00	35 000,00	0,00	0%
21- Immobilisations corporelles	0,00	260 000,00	260 000,00	0%
23- Immobilisations en cours	12 289,00	25 000,00	12 711,00	103%
<b>QUAIVIL</b>	<b>52 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>-2 000,00</b>	<b>-4%</b>
21- Immobilisations corporelles	12 000,00	0,00	-12 000,00	-100%
23- Immobilisations en cours	40 000,00	50 000,00	10 000,00	25%
<b>QUAIV</b>	<b>870 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-870 000,00</b>	<b>-100%</b>
21- Immobilisations corporelles	870 000,00	0,00	-870 000,00	-100%
<b>PFVIL</b>	<b>122 000,00</b>	<b>120 900,00</b>	<b>-1 100,00</b>	<b>-1%</b>
21- Immobilisations corporelles	6 000,00	0,00	-6 000,00	-100%
23- Immobilisations en cours	116 000,00	120 900,00	4 900,00	4%
<b>Total général</b>	<b>4 005 447,76</b>	<b>9 498 810,09</b>	<b>5 493 362,33</b>	<b>137%</b>

55



## Affection des sections aux flux

ROB Page 15 →





## Rappel du fonctionnement de la RE

ROB Page 14

- ▷ Décomposition d'un tarif en fonction de la population qui prend en compte les dépenses prévisionnelles sur :
  - > Les charges de structures
- ▷ Décomposition d'un tarif par T de chaque adhérent :
  - > Définition d'une masse de dépense par flux dans le cadre d'un BP N ;
  - > Prise en compte des tonnages N-1 ;
  - > Système qui permet d'avoir une seule facturation par an ;
  - > Les variations sont lissées une année sur l'autre.
- ▷ Facturation de prestation spécifique :
  - > Transfert du papier SPDV ;
  - > Prise en charge des déclassements par les adhérents ;
  - > Possibilité de facturation si dérive des taux de refus pour un adhérent (emballage) ;
  - > En cas de détection d'objet radioactif, S3Tec refacture à l'adhérent concerné les coûts associés à la gestion du dit-déchet.



## Evolution redevance d'équilibre

ROB Page 18 →

CALCUL REDEVANCE EQUILIBRE :	BP 2025	BP 2026
ADMINISTRATION GENERALE :	521 517	522 676
OMR	6 488 858	6 657 070
BIODECHET	560 512	413 800
CS	4 350 688	4 479 977
VERRE	110 157	103 948
JRM	116 619	102 687
DECHETERIE	6 231 226	6 110 708
<b>TOTAL</b>	<b>18 379 576</b>	<b>18 390 866</b>

	BP 2025	BP 2026	2026
<b>Redevance d'équilibre globale</b>	<b>18 379 576 €</b>	<b>18 390 866 €</b>	<b>0%</b>
SMICTOM Pays de Fougères	5 740 359 €	5 822 794 €	+1% 6 262 985
SMICTOM SUD EST 35	8 042 381 €	8 005 905 €	-0% 8 331 524
SMICTOM Pays de Vilaine	4 596 836 €	4 562 168 €	-1% 5 005 390

Selon  
Analyse  
Finance  
Consult

59



## Evolution RE

	BP 2025	BP 2026
Adhésion S3TEC (à l'habitant)	1,66 €	<b>1,65 €</b>
Traitemet OMR (à la tonne)	200,43 €	<b>211,05 €</b>
Traitemet CS (à la tonne)	335,02 €	<b>339,60 €</b>
Traitemet Verre (à la tonne)	7,90 €	<b>7,22 €</b>
Traitemet JRM (à la tonne)	30,95 €	<b>29,59 €</b>
Traitemet Biodéchet (à la tonne)	229,34 €	<b>164,86 €</b>
Traitemet Déchèterie (à la tonne)	75,27 €	<b>80,97 €</b>

60



## Evolution projet de BP

- ▷ Dépenses supplémentaires non prises en compte dans le projet présenté :

- > Fonctionnement :

- ✓ Renouvellement petit matériel REVERTEC : 25 K€ ;
    - ✓ Pont Bascule en cas de défaillance du CTVM de Vitré : 20 K€ ;

- > Investissement :

- ✓ Renouvellement gros matériel REVERTEC ;
    - ✓ Skid de nettoyage + piquages chaufferie centrale : 95 K€ ;
    - ✓ Ombrières Libourg : 70 K€.

- ▷ Tonnages définitifs de 2025 ;

- ▷ CA 2025 ;



## Risques DOB/BP 2026

- ▷ Risques liés au REP :

- > Pas d'intégration de montant pour couvrir les risques liés au REP ;
  - > **Intégrer la possibilité de demander un complément au réel des adhérents concernés** ;

- ▷ L'outil CVED est une installation en fin de vie qui présente un risque pour la continuité de service et pour des travaux complémentaires nécessaire à son bon fonctionnement ;

- ▷ REVERTEC de part son mix énergétique reste un périmètre soumis aux aléas de la saisonnalité et de bon fonctionnement des installations de récupérations qui dépendent en partie d'industriels tiers. De plus, la PPE en cours de discussion et un PLF 2026 sur le sujet des taxes liés aux énergies sont des points à suivre. Evolution des prix des marchés (81% du BP) ;

- ▷ Contentieux Derichebourg,

- ▷ Assurance : pas de contrat DAB à ce jour au 1<sup>er</sup>/1/26



## Projections 2026-2030



## Focus financement UV2R





## Rappel fonctionnement DSP – financement UV2R

ROB Page 20

### ▷ Un tarif proportionnel évolutif

	Valeur
P <small>re</small> t <small>e</small> pour l'année 2025	[116,48] €HT/tonne OMRSYNDICAT (hors TGAP)
P <small>re</small> t <small>e</small> pour l'année 2026	[121,48] €HT/tonne OMRSYNDICAT (hors TGAP)
P <small>re</small> t <small>e</small> pour l'année 2027	[125,48] €HT/tonne OMRSYNDICAT (hors TGAP)
P <small>re</small> t <small>e</small> pour l'année 2028 jusqu'à la Date Effective de fin de MSI	[116,50] €HT/tonne OMRSYNDICAT (hors TGAP)

### ▷ Pré-financement : acompte à partir de 2025 sur 4 ans ;

- > Financé par l'emprunt auprès de la BDT (20 M€), 260 K€ de charges financières en 2026 ;
- > Participation des EPCI (2 M€).

	Thématisque	Jalon déclencheur	
1 <sup>er</sup> Janvier 2025	Etude et permis	- Première émission SPEC construction bassin orage ou - Première émission SPEC équipements incendie ou - Première émission SPEC étude pour les équipements longs délais	1.557 930 €
1er janvier 2026	Premières commandes études	- Réception du DDAE hors recours ou - Exécution du Permis de Construire ou - Début de l'installation de chantier (base vie)	7.200 061 €
1er janvier 2027	Début des travaux GC et premières commandes travaux process	- Massifs, TF finalisés ou - Installation du premier panneau chaudière ou - Installation de la trémie four	10.830 384 €
1er janvier 2028	Travaux process	- Fin du raccordement au Réseau de Vapeur ou - Constat d'Achèvement des Travaux nouvelle Ligne ou - Début des essais avant MSI	2.411 625 €



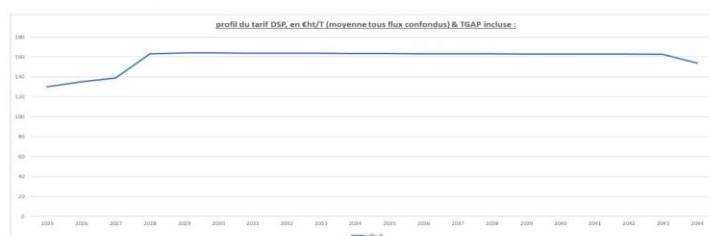
## Rappel fonctionnement DSP – financement UV2R

ROB Page 21

### ▷ A partir de la MSI (2028), rémunération des investissements mis à la charge du délégataire (transfert de l'emprunt DAILLY à S3t'ec) :

- > Partie CAPITAL en investissement = 2 M en 2028, puis +4,2 M/an
- > Partie Intérêt en fonctionnement = 2 M en 2028, puis 4 M/an

### ▷ Lissage de l'impact de l'investissement du nouvel outil pour un coût qui passe de 130€/T en 2025 à 171€/T en 2028.





## Hypothèses prises en compte pour la construction de la projection

ROB Page 21

Section	Paramètres
Dépenses de fonctionnement	Variation des dépenses à caractère général à hauteur de 3% par an Prise en compte d'un taux d'exécution du BP projeté à 90% Application du contrat de DSP : évolution du coût à la tonne Transfert de REVERTEC à compter de 2029 : moins de dépenses
Recettes de fonctionnement	Application du contrat de DSP : RODP à compter de 2028 Apports tiers dans le cadre de la coopération à compter de 2028 Transfert de REVERTEC à compter de 2029 : moins de recettes



## Hypothèses prises en compte pour la construction de la projection

ROB Page 21-22

Dépenses d'investissement	Versement du Préfinancement de 22 M€ sur la période 2025-2028 Remboursement de l'emprunt Banque des territoires à compter de 2028 Programme d'investissement 2026 intégré en totalité, Pas d'investissement programmé sur les années suivantes hormis le projet UV2R Transfert de REVERTEC : dont l'emprunt restant à compter de 2029
Recettes d'investissement	Financement du Préfinancement de 22 m€ sur la période 2025-2028 par l'emprunt BT et la participation des EPCI FCTVA perçu en (N+2) selon programme d'investissement





## Hypothèses prises en compte pour la construction de la projection Respect des ratios DGFIP

FP FINANCES PUBLIQUES

ROB Page 22-23 →

### ❖ Le ratio « caf nette/produits » :

La capacité d'autofinancement nette correspond à l'excédent des produits réels d'exploitation sur les charges d'exploitation, déduction faite du remboursement en capital de la dette.

Le ratio CAF Nette/produits ne devra pas être inférieur à 5%

### ❖ Le ratio « encours de la dette/CAF » :

Les seuils d'alerte du risque financier d'une collectivité sont :

moins de 8 ans	Endettement faible à moyen
de 8 à 11 ans	Endettement fort
de 11 à 15 ans	Endettement très fort
plus de 15 ans	Surendettement

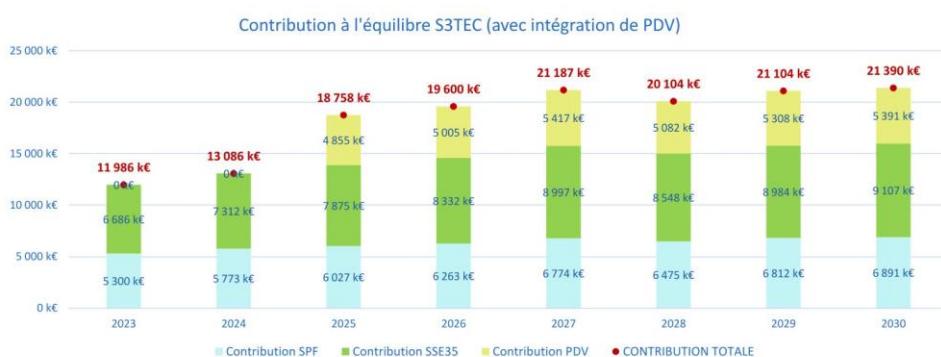
❖ Le fonds de roulement en nombre de jours correspond à la période durant laquelle la collectivité peut assurer le paiement de ses charges sans aucune rentrée de recettes. Il ne devra pas être inférieur à 60 jours.

69



## Financement UV2R et DOB 2026

ROB Page 23 →



80



ROB Page 24

**Sur analyse Finance Consult et suite à maj des proj., on retrouve la même tendance d'augmentation de la RE pour 2027 notamment pour respecter les ratios et le besoin en financement de l'outil.**

(en milliers euros)	Réel 2024	Estimé 2025	Projections					
			2026	2027	2028	2029	2030	
<b>PRODUITS REELS</b>	<b>18 331</b>	<b>22 254</b>	<b>22 527</b>	<b>23 616</b>	<b>27 937</b>	<b>27 473</b>	<b>27 867</b>	
Variation produits	18%	21%	1%	5%	18%	-2%	1%	
Dotations et participations	13 086	18 379	18 379	19 800	20 000	20 200	20 500	
Variation redevance d'équilibre	9%	40%	0%	8%	1%	1%	1%	
<b>- CHARGES RELLES</b>	<b>16 364</b>	<b>19 530</b>	<b>20 615</b>	<b>21 578</b>	<b>23 372</b>	<b>20 657</b>	<b>20 845</b>	
Variation charges	17%	19%	6%	5%	8%	-12%	1%	
<b>= CAF</b>	<b>1 967</b>	<b>2 724</b>	<b>1 912</b>	<b>2 039</b>	<b>4 565</b>	<b>6 816</b>	<b>7 021</b>	
-remboursement de capital	541	541	541	774	1 068	1 060	1 074	
<b>= CAF NETTE</b>	<b>1 426</b>	<b>2 183</b>	<b>1 371</b>	<b>1 265</b>	<b>3 497</b>	<b>5 756</b>	<b>5 947</b>	
<b>+ RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 808</b>	<b>672</b>	<b>8 352</b>	<b>11 004</b>	<b>1 965</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>- INVESTISSEMENTS</b>	<b>2 364</b>	<b>2 616</b>	<b>9 499</b>	<b>10 863</b>	<b>4 458</b>	<b>4 239</b>	<b>4 431</b>	
<b>= VARIATION FDR</b>	<b>870</b>	<b>239</b>	<b>224</b>	<b>1 406</b>	<b>1 004</b>	<b>1 517</b>	<b>1 516</b>	
<b>= FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>3 578</b>	<b>3 817</b>	<b>4 041</b>	<b>5 447</b>	<b>6 451</b>	<b>7 968</b>	<b>9 485</b>	
<b>ENCOURS DE LA DETTE</b>	<b>5 206</b>	<b>4 665</b>	<b>11 682</b>	<b>21 738</b>	<b>22 282</b>	<b>20 720</b>	<b>19 646</b>	
<b>CAF NETTE/PRODUITS</b>	<b>7,78%</b>	<b>9,81%</b>	<b>6,09%</b>	<b>5,36%</b>	<b>5,21%</b>	<b>5,53%</b>	<b>5,45%</b>	
<b>ENCOURS DE LA DETTE/CAF BRUTE</b>	<b>2,65</b>	<b>1,71</b>	<b>6,11</b>	<b>10,66</b>	<b>4,88</b>	<b>3,04</b>	<b>2,80</b>	
<b>FDR EN NBRE DE JOURS (uniquement DF réelles)</b>	<b>79</b>	<b>70</b>	<b>71</b>	<b>91</b>	<b>99</b>	<b>139</b>	<b>164</b>	
<b>FDR EN NBRE DE JOURS (DF réelles+capital)</b>	<b>76</b>	<b>68</b>	<b>69</b>	<b>88</b>	<b>95</b>	<b>132</b>	<b>156</b>	



- ▷ Proposition de BP au BS du 21/01/2026 ;
- ▷ Proposition de vote du CFU et BP au CS du 11/02/2026 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE PREALABLE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026.

Présents : 25
Pouvoir : /
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



Le Président,  
M. STEPHAN Christian

## C- TRANSFERT

### Question 7– Cessation d'activité du Transfert à Fougères

*M. Henri AVRIL, Vice-Président en charge de la massification et du suivi des quais, expose :*

Suite à l'arrêt des activités sur le centre de transfert de Fougères, déclaré sous le régime ICPE de déclaration, et conformément à l'article R512-66-1 du Code de l'Environnement, une démarche de cessation d'activité a été engagée.

Les principales étapes réalisées :

- Notification à la préfecture ;
- Établissement d'une attestation de mise en sécurité (ATTES-SECUR) par un bureau d'études certifié ;
- Réalisation des démarches administratives (courriers mairie/préfecture, télédéclaration, constitution du dossier).
- Mise en sécurité du site : démontage du groupe hydraulique, évacuation des déchets.

Ces actions ont été menées avec l'appui du bureau d'études INOVADIA, qui a transmis un diagnostic environnemental en date du 27/10/2025.

Les éléments clés du diagnostic présentés, après avoir réalisés des investigations sont :

- Anomalies faibles en hydrocarbures et métaux (cuivre, zinc, arsenic) mais pas de pollution concentrée ;
- Absence de risques pour les usagers et la population hors site ;
- Pas de travaux de réhabilitation nécessaires pour un usage industriel.

Le dossier a été enregistré en préfecture le 14 novembre 2025 avec la remise de l'ATTES-SECUR. Il a été transmis au SMICTOM du Pays de Fougères par courrier officiel notifié le 20/11/2025 confirmant les démarches réalisées.

En conséquence, S3T'ec désaffecte officiellement la compétence traitement sur le site. Le SMICTOM du Pays de Fougères retrouve la pleine jouissance du bien.



## Q7 : cessation d'activité du centre de transfert à Fougères

- ▷ **2019 :** Transfert des équipements et de l'arrêté
  - > S3Tec titulaire de l'arrêté ICPE (déclaration avec contrôle)
  - > SMPF exploite la plateforme de déchets verts
  - + Mise en place d'une convention pour définir le périmètre d'intervention du SMICTOM du Pays de Fougères et de S3Tec.

- ▷ **Au 30/06/2025 :** arrêt de toutes les activités sur site

- ▷ **Septembre :** engagement des Démarches de cessation d'activité



- ▷ **Octobre :** Restitution du dossier INFOS / DIAG

- mis en évidence l'absence de risque pour les usagers du site et la population hors site
- site compatible avec un usage de type industriel (usage appartenant à la même catégorie de la typologie des usages industriel au 556-1 A que la dernière période d'exploitation)

✓ Déclaration de fin d'activité au **14/11/2025** avec remise de l'ATTESSECUR auprès de la DREAL

✓ Fin de la compétence traitement sur le site, courrier du **17/11/2025** au SMICTOM du Pays de Fougères

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LE TERME DE L'ACTIVITE ET L'ARRET DE MISE A DISPOSITION DU SITE PAR LE SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES TELS QUE PRESENTES.

**Au vu des éléments présentés, et après en avoir délibéré**

**Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :**

- D'approuver le terme de l'activité et l'arrêt de mise à disposition du site par le SMICTOM du Pays de Fougères, tels que présentés,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 25
Pouvoir : /
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



Le Président,  
**M. STEPHAN Christian**

## D- FILIERES

### Question 8– Reprise des matériaux : Avenant à intervenir Contrat de reprise SUEZ

Le Président expose :

Dans le cadre de ses missions, S3T'ec est en charge du recyclage des matières issus du tri des collectes sélective, et des déchèteries.

Suite à une consultation passée fin 2023, la reprise des emballages métal et fibreux à l'issue des opérations de tri a été confié à la société SUEZ avec les conditions suivantes (délibération n°4 du Comité syndical en date du 13/12/2023) :

- Reprise des différents matériaux avec un prix de reprise évoluant en fonction des indices définies par matériaux ;
- Prix Plancher fixé par matériaux ;
- Durée : 01/01/ 2024 pour une durée de 3 ans.

Au regard de l'évolution des indices, le prix de reprise au cours de l'année a évolué à la baisse par rapport au prix du contexte économique de reprise de certaine matière.

Après sollicitation, la société accepte de revaloriser les prix des matières au 01/01/2026.



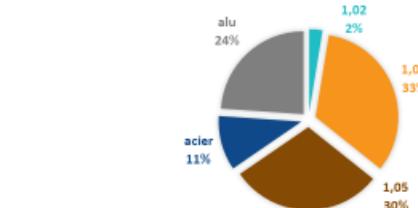
### Q8 : Reprise des matériaux – Avenant à intervenir avec la société SUEZ

	Pm 2024	Pm 2025	%	PP	appl du PP	P oct 2025	Prop 2026-oct 2025	Delta	%	PP-2026	%	Formule
Fibreux												
1,02 ou 5,01	49,28 €	25,27 €	-49%	13,00 €	depuis 07/25	+ 7,85 €	27,00 €	14 €	108%	13,00 €	0%	$Pr(m) = Pr(m-1) + 50\% \text{ Copacel } 1,02 \text{ (m)} + 50\% \text{ UN moyen } 1,02 \text{ (m)}$ Mercuriales : Copacel 1,02 et Usine Nouvelle moyen 1,02 (même formule)
1,04	98,17 €	78,18 €	-20%	30,00 €		52,90 €	87,00 €	34 €	64%	35,00 €	17%	$Pr(m) = Pr(m-1) + 50\% \text{ Copacel } 1,04 \text{ (m)} + 50\% \text{ UN moyen } 1,04 \text{ (m)}$ Mercuriales : Copacel 1,04 et Usine Nouvelle moyen 1,04 (même formule)
1,05	100,72 €	81,45 €	-19%	40,00 €		56,35 €	94,00 €	38 €	67%	45,00 €	13%	$Pr(m) = Pr(m-1) + 50\% \text{ Copacel } 1,05 \text{ (m)} + 50\% \text{ UN moyen } 1,05 \text{ (m)}$ Mercuriales : Copacel 1,05 et Usine Nouvelle moyen 1,05 (même formule)
acier	142,58 €	91,00 €	-36%	60,00 €	depuis 05/25	14,00 €	98,00 €	84 €	8%	75,00 €	-6%	$Pr(m) = Pr(m-1) + 85\% \text{ UN C0623C-E1 - Sud-Ouest-Atlantique-Midi }$ Pyrénées (m) Mercuriale : Usine Nouvelle C0623C-E1 - Sud-Ouest-Atlantique-Midi Pyrénées (formule actuelle avec 100% de l'indice)
alu	771,19 €	818,53 €	6%	420,00 €		795,57 €	840,72 €	45 €	5%	490,00 €	17%	$Pr(m) = \text{Moyenne LME 1ere fusion (moins m-1) } \times 43 \% - 130$ Mercuriale : Moyenne LME 1ere fusion (formule actuelle avec 42% de l'indice)

Tonnage	estimation
fibreux	
1,02	700
1,04	2900
1,05	2500
acier	
1,02	800
alu	
1,02	200

R 2024	R 2025
34 496,00 €	17 689,00 €
284 693,00 €	226 722,00 €
251 800,00 €	203 625,00 €
134 064,00 €	72 800,00 €
154 438,00 €	103 705,00 €
839 491,00 €	684 542,00 €

Plus value / au mois d'octobre + 37 % nouveau prix
817 €
8 241 €
7 844 €
5 600 €
753 €
23 254 €



RÉPARTITION DES RECETTES / MATERIAUX

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR L'AVENANT AU CONTRAT DE REPRISE DE PLASTIQUES SIGNE AVEC SUEZ TEL QUE PRESENTE.

**Au vu des éléments présentés, et après en avoir délibéré**

**Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :**

- D'adopter l'avenant tel que présenté,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir au contrat de reprise de plastiques signé avec Suez, ainsi que tout document s'y rapportant.

Présents : 25  
Pouvoir : /  
Nombre de votants : 25  
Nombre de voix pour : 25  
Abstentions : 0  
Contre : 0

Pour extrait conforme,



Le Président,  
**M. STEPHAN Christian**

## E- RESSOURCES HUMAINES

### Question 9 – Mise à disposition du personnel au syndicat de traitement S3T'ec : avenant à intervenir à la convention de mise à disposition établie avec le SMICTOM du Pays de Fougères

*Le Président expose :*

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2024 portant modification des statuts du Syndicat de Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire,

Dans le cadre de la construction du nouveau Centre de Transfert et de Valorisation Matière situé à Javené, les élus de S3T'ec ont acté la mise en place d'une exploitation du site en Régie, en lien avec les activités du SMICTOM du Pays de Fougères sur sa compétences collecte.

Une convention de mise à disposition de service, a été signée avec le SMICTOM du Pays de Fougères, à compter du 01/04/2025, sur la base de 0.9 ETP.

Afin d'assurer une continuité de service, il est proposé la mise à disposition d'un troisième agent sans modifier le temps de service, à compter du 01/12/2025, comme suit :

Dénomination des services	Mission concernée	Poste	Cadre d'emploi	Nbre d'agents concernés	Temps de service mis à disposition
Service Déchèterie	Exploitation du centre de transfert	Agent de d'exploitation	Adjoint technique	3	0.9

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR L'AVENANT N°1 A INTERVENIR A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE SIGNEE AVEC LE SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES, TEL QUE PRESENTE (JOINT EN ANNEXE)



VF CS06 DE25.doc

Au vu des éléments présentés, et après en avoir délibéré

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE le projet d'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de service du SMICTOM du Pays de Fougères à S3T'ec tel que présenté,**
- **CHARGE le Président de l'exécution de la présente délibération,**
- **AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant N°1 à la convention de mise à disposition de service à intervenir avec le SMICTOM du Pays de Fougères.**

Présents : 25  
Pouvoir : /  
Nombre de votants : 25  
Nombre de voix pour : 25  
Abstentions : 0  
Contre : 0

Pour extrait conforme,



Le Président,  
M. STEPHAN Christian

#### Question 10– Mise à disposition du personnel au syndicat de traitement S3T'ec : avenant à intervenir à la convention de mise à disposition établie avec le SMICTOM du Pays de Fougères

Rapporteur élu : Christian STEPHAN  
Rapporteur administratif : Christèle MERHAND

Le Président expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

La compétence « traitement » étant exercée auparavant au sein des SMICTOM, les agents qui travaillent pour le Syndicat de traitement sont mis à disposition par les SMICTOM au prorata des heures réellement affectées à la compétence « traitement », et ce depuis le 1er janvier 2019 pour une durée de 3 ans. (Cf délibération n°11 du 13 décembre 2019)

Vu la convention établie avec le SMICTOM du Pays de Fougères dans le cadre de la mise à disposition d'un agent pour la période 2025-2027 (Cf délibération n°9 du 11 décembre 2024),

Poste	Grade	Durée
Responsable traitement des déchets recyclables	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	28 h semaine

L'article 10 de cette même convention prévoit que la mise à disposition peut prendre fin avant le terme fixé, sous un délai minimum de 3 mois, à la demande des différentes parties.

Suite à une modification de poste, le SMICTOM du Pays de Fougères a informé de son intention de mettre fin à cette convention afin de réintégrer l'agent concerné à compter du 1er janvier 2026.

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR L'AVENANT A INTERVENIR A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT SIGNEE AVEC LE SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES, TEL QUE PRESENTE (JOINT EN ANNEXE)

Au vu des éléments présentés, et après en avoir délibéré

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDÉ le projet d'avenant à la convention de mise à disposition des agents du SMICTOM du Pays de Fougères à S3T'ec tel que présenté,
- CHARGE le Président de l'exécution de la présente délibération,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de mise à disposition des agents à intervenir avec le SMICTOM du Pays de Fougères.

Présents : 25  
Pouvoir : /  
Nombre de votants : 25  
Nombre de voix pour : 25  
Abstentions : 0  
Contre : 0

Pour extrait conforme,



Le Président,

M. STEPHAN Christian

**Question 11 – Mise à disposition du personnel au syndicat de traitement S3T'ec : avenant à intervenir à la convention de mise à disposition établie avec le SMICTOM des Pays de Vilaine**

*Le Président expose :*

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération du 26 Juin 2024 du SMICTOM du Pays de Vilaine demandant l'adhésion à S3T'ec au 1<sup>er</sup> Janvier 2025,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2024 portant modification des statuts du Syndicat de Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire,

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2025, la compétence « traitement » exercée auparavant au sein du SMICTOM du Pays de Vilaine a été transférée à S3T'ec. Afin de répondre aux besoins humains d'S3T'ec, une convention de mise à disposition **des services technique et finances** a été signée entre le SMICTOM du Pays de Vilaine et S3T'ec, sur la base de 4.1 ETP, au 01/01/2025.

Vu la demande formulée par le SMICTOM du Pays de Vilaine, afin de réintégrer l'agent au sein du service finances, il est proposé de conserver uniquement le service technique à disposition de S3T'ec, sur la base de 3.90 ETP, au 1/10/2025, comme suit :

Dénomination des services	Mission concernée	Poste	Cadre d'emploi	Nbre d'agents concernés	Temps de service mis à disposition
Pôle Technique	Encadrement technique	Responsable du pôle	Ingénieur principal	1	3.9
	Conduite de la plateforme	Responsable du site de la lande Libourg Agents d'exploitation	Technicien Adjoint technique Adjoint technique principal de deuxième classe Agent de maîtrise	1 3 1	
				1	

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR L'AVENANT N°1 A INTERVENIR A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES SIGNEE AVEC LE SMICTOM DES PAYS DE VILAINE, TEL QUE PRESENTE (JOINT EN ANNEXE)

Au vu des éléments présentés, et après en avoir délibéré

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDÉ le projet d'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des services du SMICTOM des Pays de Vilaine à S3T'ec tel que présenté,
- CHARGE le Président de l'exécution de la présente délibération,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des services à intervenir avec le SMICTOM des Pays de Vilaine.

Présents : 25
Pouvoir : /
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



Le Président,  
M. STEPHAN Christian

## **Question 12- Mise en place de la labellisation au financement du risque santé (complémentaire santé)**

*Le Président expose :*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial,

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient,

Considérant que sont éligibles à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics les contrats destinés à couvrir les risques mentionnés à l'article L. 827-1 mettant en œuvre les dispositifs de solidarité mentionnés à l'article L. 827-3, cette condition pouvant être étant attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances.

Vu l'avis du Comité social territorial départemental/local en date du 12/11/2025, le syndicat de traitement S3T'ec souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque santé.

Le montant MENSUEL de la participation est fixé à 15 € par agent.

Il est proposé :

- D'instaurer la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque santé, à compter du 01/01/2026,
- D'accorder une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité,
- De fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 € brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura souscrits à un contrat individuel auprès de prestataires labellisés.

Il est précisé que le montant de la participation ne doit pas dépasser le montant total de la cotisation de l'agent.

- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement,
- De charger le Président, ou son représentant de la mise en œuvre de la présente délibération et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

**LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER CES PROPOSITIONS.**

**Au vu des éléments présentés, et après en avoir délibéré  
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :**

- De valider l'instauration de la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque santé, à compter du 01/01/2026,
- D'accorder une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité,
- De fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 € brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura souscrits à un contrat individuel auprès de prestataires labellisés.  
Il est précisé que le montant de la participation ne doit pas dépasser le montant total de la cotisation de l'agent.
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement,
- De charger le Président, ou son représentant de la mise en œuvre de la présente délibération et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 25
Pouvoir : /
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,**



**Le Président,  
M. STEPHAN Christian**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôture la séance et remercie les délégués de leur participation.

A Vitré, le 10/12/2025

Le Président S3Tec,

C. STEPHAN